



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 29 juin 2022

OBJET :

DE-22-06-1-19) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE
AU SEIN DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-neuf juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 16 juin 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme FOURNIER, BEUZELIN.

Absents excusés : Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. PITAVY (pouvoir à Mme BOILOT), Mme RANIERI (pouvoir à Mme GAUVAIN), Mme BALAGNA-RANIN (pouvoir à M. RIBET), M. POLITZER (pouvoir à Mme GALL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220629-lmc1H9706H1-DE
Date de réception en Préfecture : 05/07/2022
Date de Publication : 06/07/2022

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-6 et R 123-7 à R 123-12 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 septembre 2021, fixant le nombre de membres et désignant les représentants de la commune au sein du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) ;

Vu la démission de Monsieur Pierre LEBEAU au sein du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale ;

Considérant qu'il ne reste plus assez de candidat sur les listes, il est nécessaire de désigner à nouveau les représentants de la commune au sein de ce Conseil d'administration ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Maintient à seize le nombre des membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale : huit membres élus en son sein par le Conseil municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil municipal mentionnées à l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE II : Désigne, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel :

- **Mme Josy TOP**
- **Mme Cécile BRÉON**
- **Mme Céline MARTIN**
- **Mme Isabelle POLLARD**
- **Mme Brigitte GAUVAIN**
- **M. Pierre CHARDON**
- **Mme Muriel HAUCHEMAILLE**

- M. Jean-Philippe POLITZER

en qualité de représentants du Conseil municipal au sein du Conseil
d'administration du Centre communal d'action sociale.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé